

CdG 35

Veiller aux
conditions
de santé
au travail



Des enjeux cruciaux

Les enjeux de santé au travail et de prévention des risques professionnels sont de plus en plus au cœur des préoccupations des collectivités. De bonnes conditions de travail concourent en effet à la qualité du service public de manière durable.

De nouveaux risques professionnels émergent dans un contexte d'évolution des activités et de réorganisation des services.

Le dialogue social sur les questions de conditions de travail prend toute sa place face à l'allongement de la durée de vie au travail.



Des services à disposition

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens adopté pour le mandat, les élus du CDG ont réaffirmé les principes d'équité entre les collectivités, de solidarité concernant les situations douloureuses, de lisibilité des tarifs et d'efficacité des services. Cela se traduit concrètement par :

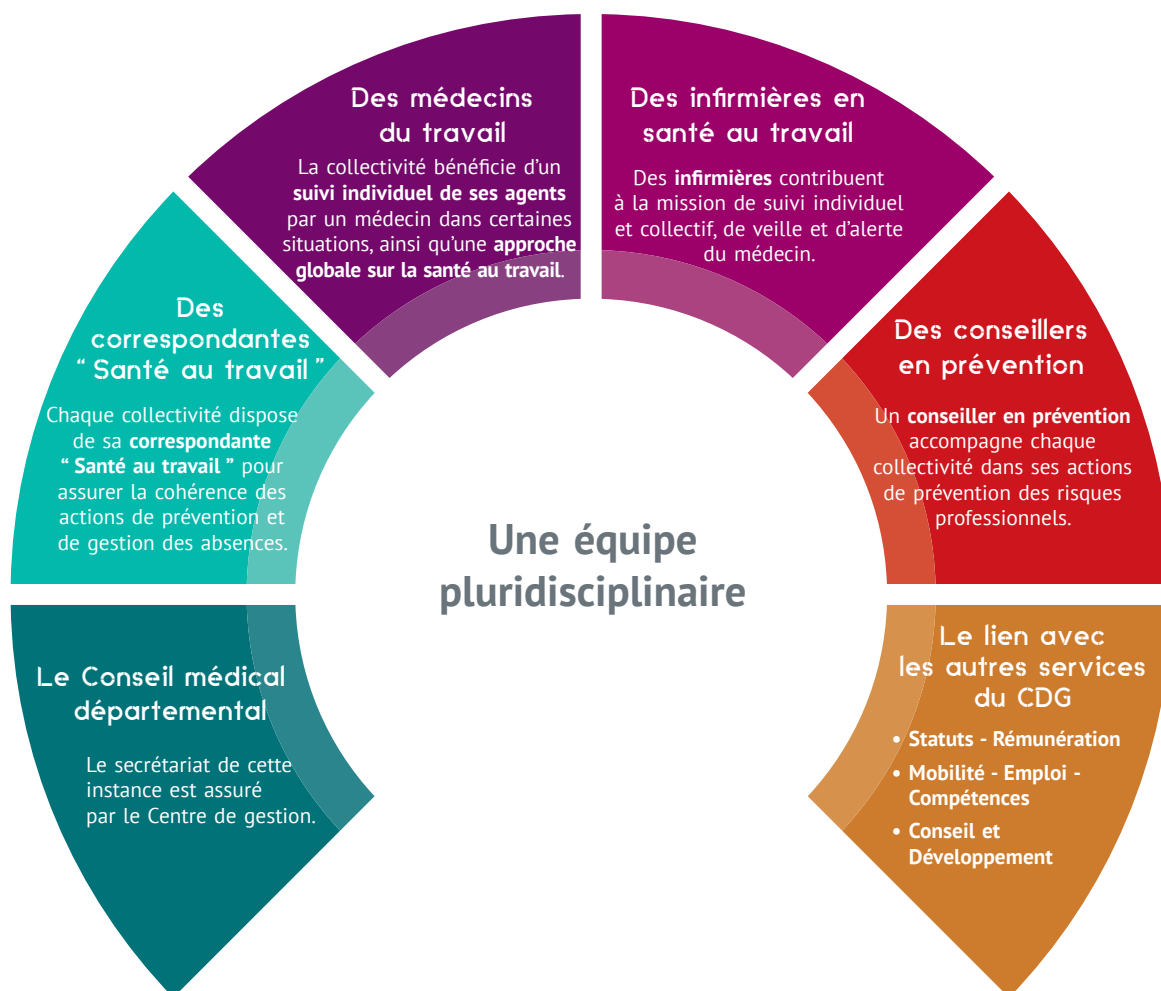
- ▶ Des **interventions conjointes médecin/ conseiller en prévention** pour une adaptation optimale des postes et des organisations de travail.
- ▶ Un **service réactif** : des rendez-vous à la demande après les arrêts longs, la prise en charge des pathologies spécifiques.
- ▶ Des **préconisations concrètes** : réserves d'aptitudes affinées, synthèse orale ou écrite des visites, rapports commentés et entretiens en santé au travail.
- ▶ Une **aide à la réalisation du document unique** d'évaluation des risques professionnels.
- ▶ Des **visites sur site** dans le cadre de la mission d'inspection ; des **projets de construction** ou de réhabilitation de locaux.
- ▶ Une **assistance réglementaire et technique** (prévention des risques professionnels, couverture sociale, collection de fiches pédagogiques, rencontres thématiques, ateliers).
- ▶ Un **accompagnement à la mise en place des CST**.
- ▶ Une **dynamique de réseau** (animation du réseau des assistants de prévention/ élus référents, groupe de travail des DRH, réseau des secrétaires des CST).
- ▶ Un **contrat d'assurance** pour vous garantir contre les risques statutaires.
- ▶ Une **convention de participation prévoyance** pour protéger les agents des pertes de rémunération liées aux congés pour raisons de santé.
- ▶ Des **services à disposition** pour vous aider à limiter l'absentéisme de vos agents : expertise médicale, programme de soutien psychologique, rendez-vous personnalisés.



Un plateau de compétences unique en Île-et-Vilaine au service des territoriaux

Des spécialistes réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire vous accompagnent dans vos démarches de préservation de la santé et de la sécurité de votre personnel.

Les interventions sont adaptées à votre contexte, grâce à leur bonne connaissance des métiers et des environnements de travail. Leurs conseils sont personnalisés, tout en prenant en compte la globalité des problématiques.



Des interventions à la carte



Exemples

- ▶ Le CDG assure le **secrétariat du Conseil médical départemental** pour l'ensemble des collectivités d'Ille-et-Vilaine. La préparation des dossiers est facilitée lorsque le cas de l'agent est connu des médecins du CDG.
- ▶ L'accès à certaines **prestations paramédicales** (programmes de soutien psychologique, expertises médicales, contrôle médical..) est proposé gratuitement aux collectivités adhérentes du contrat d'assurance des risques statutaires.
- ▶ Les **démarches de maintien dans l'emploi** des agents en situation d'invalidité sont étudiées par des équipes pluridisciplinaires animées par le service Mobilité-Emploi-Compétences.
- ▶ Le médecin du CDG qui suit l'agent participe à son maintien dans l'emploi avec l'aide du conseiller en prévention pour l'**aménagement du poste**.
- ▶ Le fait de confier au CDG la **mission d'inspection** permet de clarifier les rôles et les responsabilités concernant la sécurité. L'intervention d'un autre conseiller en prévention, au titre du conseil, sera grandement facilitée par la formalisation du rapport d'inspection.
- ▶ L'**accompagnement d'une démarche** et/ou les **actions de conseil** par un conseiller en prévention sera plus adaptée et efficace en lien avec la médecine du travail.

Contact
Service
Conditions
de travail

▶ **Sylvie SOYER**
Tél. 02 99 23 31 06
sylvie.soyer@cdg35.fr